



Aïkiligue

Saison 2022-2023





Sommaire

1. STAGE NATIONAL DE PRÉPARATION AUX 3^e ET 4^e DAN

2. FORMATION ÉVALUATION DES PASSAGES DE GRADES

1ER ET 2EME DAN

3. FORMATION AU BREVET FÉDÉRAL



1. Stage national de préparation aux 3e et 4e Dan

1.1 L'organisation

Les Ligues organisent et ont la responsabilité de la mise en œuvre de ces stages.

Les animateurs/trices ne pourront être examinateurs/trices des candidat-e-s ayant suivi ce stage de préparation.

Ce stage est validant dans le cadre des examens de grades.

1.2 Demande d'organisation

Toutes les demandes d'organisation concernant ce stage doivent être réalisées en amont de la saison et faire l'objet d'une validation par la Fédération pour inscription au calendrier national.

1.3 Durée

8 à 10 h de formation sur un jour et demi.

1.4 L'animation

Ce stage est animé **par un cadre technique membre du CTN et/ou du CHG** titulaire au minimum du 6e dan. Le/la deuxième animateur/trice peut être un cadre issu d'un CTR à condition d'être au minimum 5e dan et titulaire d'un CQP au minimum. **Les animateurs/trices doivent obligatoirement être en possession de leur carte professionnelle en cours de validité. Une copie de cette carte doit avoir été envoyée à la Fédération.**

1.5 Contenu du stage

Le programme de ce stage est en adéquation avec le règlement particulier de la CSDGE.

Faire la demande d'un modèle de programme au siège fédéral (en cours de réalisation)



1.6 Affiche du stage

Avant toute organisation, l'ensemble des éléments de communication du stage (horaires, lieu, adresse et photos des animateur/trice, etc.) seront **obligatoirement** communiqués à la Fédération **deux mois avant le stage**. La Fédération réalisera l'affiche du stage qu'elle publiera au niveau national.

1.7 Inscription des stagiaires

Les stagiaires s'inscrivent avec la feuille prévue à cet effet directement à la Fédération.

1.8 Compte rendu

Un compte-rendu est réalisé conjointement par l'animateur/trice principal-e et la personne représentant la Ligue organisatrice du stage. Il est adressé au siège fédéral par mail (**amandine.atar@aikido.com.fr**), **au plus tard un mois après la date de fin du stage**. Il devra au minimum préciser :

- Horaires, lieu et organisation du stage.
- Les contenus de la formation.
- Les noms, profils (grade, club) et la position des stagiaires (préparation dan, examinateur/trice, enseignant-e, etc.)
- **La feuille de présence par demi-journée signée par les stagiaires (signature faisant foi).**
- Une analyse par l'animateur/trice principal-e des points forts ou faibles du stage, les axes d'améliorations possibles.

1.9 Frais d'inscription

Le tarif est de 60 €, versés directement à la Fédération.

1.10 Rémunération et gestion financière

- La Fédération reversera à la Ligue organisatrice 50% de la recette du stage.

| FÉDÉRATION | LIGUE |
|--|--|
| 70 € / heure sur facture de l'animateur/trice principal du stage | Prise en charge des équipements sportifs |
| Notes de frais des animateurs/trices du stage | |

2. Formation à l'évaluation des passages de grades

1er et 2ème Dan

2.1 L'organisation

Les Ligues ont en charge l'organisation et donc la responsabilité de la mise en œuvre de cette formation.

2.2 Demande d'organisation

La demande d'organisation de cette formation sera établie en amont de la saison et fera l'objet d'une validation par la Fédération aux fins d'inscription au calendrier national.

2.3 Durée

- 1er module (décembre ou janvier)
- 2ème module (mars ou avril)

2.4 L'animation

Elle est réalisée par **un cadre technique membre du CTN et/ou CHG**. L'animateur/trice doit **obligatoirement** être en possession de sa carte professionnelle en cours de validité. Une copie de cette carte doit avoir été envoyée à la Fédération.

2.5 Programmation

Le programme de cette formation est en adéquation avec le règlement particulier de la CSDGE et les orientations définies par le CTN et la Commission formation fédérale.

2.6 Affiche de la formation

Avant toute organisation, l'ensemble des éléments de communication du stage (horaires, lieu, adresse et photos des animateur/trice, etc.) seront **obligatoirement** communiqués à la Fédération **deux mois avant le stage**.

La Fédération réalisera l'affiche du stage qu'elle publiera au niveau national.



2.7 Inscription des stagiaires

Directement auprès de la Ligue organisatrice.

Demande de dérogation possible pour se rendre dans une autre ligue avec l'accord du cadre technique dispensant la formation et du Président-e de Ligue qui par la suite informera la Fédération.

2.8 Stagiaires

Une formation de 12 h est obligatoire pour les primo-accédant-e-s pour être sur la liste CSGDE des examinateurs/trices pour les passages de grade. Une formation de 6 h pour les personnes ayant déjà officié.

- *Les postulant-e-s à la fonction d'examineurs/trices doivent participer à une session de formation d'examineurs/trices organisée par les Fédérations d'appartenance des examinateurs/trices ou futur-e-s examinateurs/trices, sous le contrôle de la CSDGE, au plan régional, interrégional ou national. À l'issue de ces sessions, ils/elles peuvent être nommé-e-s examinateurs/trices régionaux/les ou nationaux/les en fonction de leur grade et du type de stage[1].*

Les stagiaires qui ne participent pas à l'intégralité de la formation (12 h) ne peuvent pas prétendre à être sur la liste CSDGE des examinateurs/trices. La liste des candidat-e-s admis conditionne la composition de la liste CSDGE des examinateurs/trices potentiel-le-s pour une durée de quatre ans (septembre 2024) à compter de la date de formation. Cette liste est à mettre à jour pour les primo-accédant-e-s et/ou sortant-e-s et à retourner à la fédération.

Modèle liste des admis CSDGE à télécharger sur le site de la Fédération ([en cliquant ici](#)).

2.9 Compte rendu

Un compte-rendu est réalisé conjointement par l'animateur/trice principal-e et la personne représentant la Ligue organisatrice de la formation. Il est adressé au siège fédéral par mail (amandine.atar@aikido.com.fr), **au plus tard un mois après la date de fin de la formation**. Il devra au minimum préciser :

- Horaires, lieu et organisation du stage.
- Les contenus de la formation.
- La feuille de présence par demi-journée signée par les stagiaires (signature faisant foi).
- La liste des candidat-e-s admis sur la liste CSDGE examinateur/trice.
- Un retour par l'animateur/trice principal-e des points forts ou faibles des stagiaires non retenus pour figurer sur la liste CSDGE, les axes d'améliorations possibles.

2.10 Frais d'inscription

La formation est gratuite.

2.11 Rémunération et gestion financière

| FÉDÉRATION | LIGUE |
|--|--|
| 70 € / heure sur facture de l'animateur/trice principal du stage | Prise en charge des équipements sportifs |
| Notes de frais des animateurs/trices du stage | |



3. FORMATION AU BREVET FÉDÉRAL

3.1 L'organisation

Les Ligues sont organisatrices et ont la responsabilité de la mise en œuvre de cette formation.

Le siège fédéral prend en charge la gestion administrative (inscription) de la formation.

Les Ligues organisatrices prennent en charge la gestion administrative (inscription) de l'examen.

3.2 Demande d'organisation

Toutes les demandes doivent être réalisées avant le 15 septembre 2022 et faire l'objet d'une validation par la Fédération pour inscription au calendrier national.

3.3 Durée

La formation se déroule sur trois week-ends de 12 h 00 (soit un jour et demi par week-end).

La formation est ouverte à partir de dix stagiaires avec possibilité de se regroupe entre ligue.

3.4 L'animation

La formation est animée **par un cadre technique du CTN et/ou CHG** ou d'un **membre du CTR** titulaire d'un DESJEPS, voire d'un DEJEPS sous réserve de dérogation accordée par l'institut. La ligue devant faire une demande écrite pour cette dérogation. **L'animateur/trice doit obligatoirement être en possession de sa carte professionnelle en cours de validité. Une copie de cette carte doit avoir été envoyée à la Fédération.**

3.5 Programmation

Le programme de la formation est conforme au livret de formation Brevet Fédéral.

3.6 Affiche de formation

L'ensemble des éléments de communication de la formation (horaires, lieu, adresse et photos des animateur/trice, etc.) doivent être **obligatoirement** communiqués à la Fédération **deux mois** en amont du début du premier module. La Fédération réalisera l'affiche de la formation qu'elle publiera au niveau national.

3.7 Inscription des stagiaires

Attention ! Une date limite d'inscription unique pour tous les centres de formation est fixée au **30 septembre de la saison en cours.**

3.8 Compte rendu

Un compte rendu est réalisé conjointement pour chaque module par l'animateur/trice et la personne représentant la Ligue organisatrice de la formation. Il est à adresser au siège fédéral par mail (**amandine.atar@aikido.com.fr**), **au plus tard un mois** après la date de fin du module.

Il devra au minimum préciser :

- Horaires, lieu et organisation du stage.
- Les contenus de la formation.
- Les noms, profils (grade, club) des stagiaires.
- **La feuille de présence par demi-journée signée par les stagiaires (signature faisant foi).**
- Une analyse par l'animateur/trice des points forts ou faibles du module ; les axes d'améliorations possibles.

3.9 coût de l'inscription

- Participation **à la formation : 75 € (paiement à la FFAAA)** avec une copie de son grade UFA. Rappel : pré requis : 18 ans, être licencié-e de la saison en cours, copie de son attestation de secourisme du PSC1 (AFPS, BNS, PSC1, etc.), être titulaire du 1er dan UFA.
- Inscription **à l'examen auprès de la Ligue organisatrice : 65 € (paiement à la Ligue)** avec une copie de son attestation de secourisme (AFPS, BNS, PSC1, etc.).

Toute absence non justifié par un certificat médical ou professionnel ne sera pas remboursé.

3.10 Rémunération et gestion financière

Dans le cadre de la formation

| FÉDÉRATION | LIGUE |
|--|--|
| 55€ / heure sur facture de l'animateur/trice | Prise en charge des équipements sportifs |
| Notes de frais de l'animateur/trice | |

Dans le cadre de l'examen

| FÉDÉRATION Jury d'examen BF | LIGUE Jury d'examen BF |
|--------------------------------|--|
| Vacation de 100€ / jour | Notes de frais des jurys |
| | Prise en charge des équipements sportifs |



**FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AÏKIDO
AÏKIBUDO KINOMICHI & DISCIPLINES ASSOCIÉES**

Merci de votre attention !

**Vous avez des questions? N'hésitez pas à nous
appeler au 01.43.48.22.22 et/ou à nous envoyer
un e-mail à ffaaa@aikido.com.fr**